

LES DROITS DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE

au service du projet de développement urbain



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement sont de réels outils qui contribuent à la mise en valeur des cœurs de ville. De quelle manière sont-ils organisés ? Quels sont leurs objectifs ? Cette formation permet aux élus, techniciens des collectivités et professionnels de mieux appréhender le fonctionnement des documents d'urbanisme et les outils spécifiques de protection du patrimoine (servitude d'utilité publique, règlement et fiscalité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



Arnaud De LAJARTRE

Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers



PROGRAMME DE LA FORMATION

- INTRODUCTION / CONTEXTUALISATION :
- I - Les documents d'urbanisme (hors Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- II - Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements (et la fiscalité associée)
- CONCLUSION / DÉBAT



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes, médiateurs du patrimoine... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis.

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 04 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.